

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE LUNDI 9 DÉCEMBRE 2024 À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 635, 5<sup>e</sup> RUE.

**Sont présents :**

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers :

Poste no 1 : Mathieu Blanchette,  
maire-suppléant  
Poste no 2 : Harold Mercier  
Poste no 3 : Gilles Bernatchez  
Poste no 4 : Daniel Fournier  
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard  
Poste no 6 : André Minville

**Et :**

La greffière adjointe : Nadia Soucy

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 15.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**
- 5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**
- 6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2024.**
- 7. RAPPORT D'ACTIVITÉS.**
- 8. CORRESPONDANCE.**
- 9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.**
- 10. OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES D'EXPERTS-COMPTABLES.**

11. OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTROLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE POUR LES ANNEES 2025 ET 2026.
12. APPEL DE SOUMISSIONS SUR SEAO POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DU PARC DE LA 5<sup>E</sup> RUE.
13. RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION DES BÂTIMENTS 904-05, 906-16 ET 904-29.
14. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME PRIMEAU 2023.
15. DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 609 À 627, 4<sup>E</sup> RUE, LOT 5 856 735, APPARTENANT À LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS.
16. ENTRETIEN PREVENTIF 2025 - SYSTEME DE REFRIGERATION ET DE CLIMATISATION DE L'HOTEL DE VILLE ET DU CENTRE SPORTIF.
17. DEMANDE D'UTILISATION DE L'INTERNET DE LA VILLE POUR LA DIFFUSION DU FM 103,1.
18. DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER POUR LE MUR D'ESCALADE DE BLOC INTÉRIEUR.
19. DEMANDE DE COMMANDITE - REF. : JEUX MINIERS CANADIENS 2025.
20. DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA CHORALE AMISOL DE MURDOCHVILLE.
21. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE - EXEMPTION DE COUTS POUR LA LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF.
22. DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES LA CELLULOSE - LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF POUR UNE JOURNEE.
23. ACHAT D'UN MODULE DE JEU ET D'UNE BALANÇOIRE.
24. DEMANDE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE.
25. DEMANDE DU DIRECTEUR INTERIMAIRE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE.
26. AFFAIRES NOUVELLES.
  - A)
  - B)
  - C)
27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.
28. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR  
ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec l'ajout au point 26 - AFFAIRES NOUVELLES - des points suivants :

- A) DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 5856939 AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS.
- B) COUVERTURE CELLULAIRE.
- C) FORMATION D'UN COMITÉ POUR NÉGOCIER AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES CONDITIONS D'EMBAUCHE NON PRÉVUES À LA POLITIQUE DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
- D) FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE LIAISON.

Et le retrait du point 17 - DEMANDE D'UTILISATION L'INTERNET DE LA VILLE POUR LA DIFFUSION DU FM 103,1.

**3. LECTURE ET ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 novembre et de l'assemblée spéciale du 26 novembre sont déposés.

Suite à ce dépôt,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 11 novembre et de l'assemblée spéciale du 26 novembre 2024 soient et sont adoptés tels que présentés.

**4. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES ANTÉRIEURES.**

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, revoit avec les membres du Conseil, les points majeurs des procès-verbaux des assemblées antérieures.

**5. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2024, EXCLUANT LES DÉPÔTS SALAIRES.**

Le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024, excluant les dépôts salaires et qui s'élève à 203 347,00 \$, est déposé pour acceptation par les membres du Conseil.

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le bordereau des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024 soit et est accepté sous

réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

Les chèques 2653 à 2664, les dépôts directs 2 104 à 2 158 ainsi que les prélèvements 1 651 à 1 684 confirment les paiements effectués du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024 et totalisant la somme de 203 347,00 \$.

#### **6. LECTURE ET ACCEPTATION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2024.**

Le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2024 est déposé pour approbation des membres du Conseil. Le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2024 se lit comme suit :

**Revenus :**

Au 30 novembre 2024 : 2 032 159,18 \$

**Dépenses :**

Au 30 novembre 2024 : 1 965 525,24 \$

Suite à cette présentation,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2024 soit et est accepté sous réserve de vérification par les membres du Conseil et par les vérificateurs externes.

#### **7. RAPPORTS D'ACTIVITÉS.**

Aucun rapport d'activités n'est déposé.

#### **8. CORRESPONDANCE.**

1. Lettre de monsieur Alexandre Belisle relativement à la recherche d'un emplacement saisonnier pour ouvrir un restaurant.
2. Copie conforme d'une lettre transmise à monsieur Alain Leblanc du ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à l'acquisition du lot 58556939.
3. Lettre monsieur Dany Gasse, directeur général par intérim du CAUREQ relativement au déneigement d'une voie publique requis par une équipe ambulancière ou un service de sécurité incendie.
4. Lettre de madame Micheline Anctil, présidente du CAUREQ relativement à la redistribution aux municipalités pour l'année 2024.
5. Lettre de monsieur Thierry Ratté, codirecteur du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie demandant une rencontre relativement à la mise en œuvre du plan directeur de l'eau 2024-2034 du nord de la Gaspésie.

6. Lettre de madame Joanie Cloutier, directrice de l'École des Prospecteurs concernant le projet d'installation de modules de jeux.

**9. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES.**

Les états financiers comparatifs sont déposés auprès des membres du Conseil.

**10. RÉSOLUTION 24-143 - OCTROI DU CONTRAT POUR LES SERVICES D'EXPERTS-COMPTABLES.**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmise à trois (3) firmes comptables de la région pour assurer les services d'experts-comptables.

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir Raymond, Chabot, Grant, Thornton qui se détaille comme suit :

- Audit du rapport financier 2024 : 35 000 \$
- Audit du rapport financier 2025 : 37 000 \$
- Audit du rapport financier 2026 : 39 000 \$
- Audit du rapport financier 2027 : 41 000 \$
- Audit du rapport financier 2028 : 43 000 \$
- Audit (Recyc-Québec) 2024 : 3 900 \$
- Audit (Recyc-Québec) 2025 : 4 000 \$
- Audit (Recyc-Québec) 2026 : 4 100 \$
- Audit (Recyc-Québec) 2027 : 4 200 \$
- Audit (Recyc-Québec) 2028 : 4 200 \$

CONSIDÉRANT QUE des frais d'administration de 5 % s'appliquent.

CONSIDÉRANT QUE les taxes applicables sont en sus.

CONSIDÉRANT QUE ce prix n'inclut pas l'audit des différents programmes de subventions ni les services de consultations.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour les services d'experts comptables pour les années 2024 à 2028 tel que ci-haut décrit.

**11. RÉSOLUTION 24-144 - OCTROI DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS SUR LE TERRITOIRE DE MURDOCHVILLE POUR LES ANNÉES 2025 ET 2026.**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle biologique des insectes piqueurs intervenu entre la firme GDG Environnement et la Ville de Murdochville a pris fin en septembre 2024.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur SEAO (Système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec) faite par la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT la soumission reçue, à savoir :  
GDG Environnement au montant de :  
- 2025 : 128 647 \$, plus taxes applicables  
- 2026 : 131 219,94 \$, plus taxes applicables

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'offre et la grille d'évaluation.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte la soumission de la firme GDG Environnement ltée pour le contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville pour l'année 2025 au montant de 128 647 \$, plus taxes applicables, et pour l'année 2026 au montant de 131 219,94 \$, plus taxes applicables.

QUE la Ville de Murdochville autorise la firme G.D.G. Environnement à faire les demandes d'autorisation requises aux travaux de contrôle biologique des insectes piqueurs sur le territoire de Murdochville et ce, auprès des instances autorisées à les donner, à savoir le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MDDELCC).

**12. RÉSOLUTION 24-145 - APPEL DE SOUMISSIONS SUR SEAO POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC DE LA 5<sup>E</sup> RUE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire faire des travaux de réfection du parc de la 5<sup>e</sup> Rue, voisin de l'hôtel de Ville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général par intérim, monsieur Alcide Richard, soit et est mandaté pour lancer un appel de soumissions sur la plateforme SEAO pour des travaux de réfection du parc de la 5<sup>e</sup> Rue.

**13. RÉSOLUTION 24-146 - RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION DES BÂTIMENTS 904-05, 906-16 ET 904-29.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville a procédé à la vente du bâtiment numéro 904-05 à Gestion Jean-Marc Baronet inc., par acte de vente reçu devant Me Line Desrosiers, notaire, le 30 janvier 2007, sous le numéro 11 593 de ses minutes.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Murdochville a procédé à la vente du bâtiment numéro 906-16 à 9192-8994 Québec inc., par acte de vente reçu devant Me Line Desrosiers, notaire, le 8 juin 2021, sous le numéro 20 820 de ses minutes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Murdochville a procédé à la vente du bâtiment numéro 904-29 à 9169-6286 Québec inc., par acte de vente reçu devant Me Line Desrosiers, notaire, le 4 octobre 2007, sous le numéro 12 070 de ses minutes.

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments sont érigés sur le lot numéro 5 858 127, lequel fera prochainement l'objet d'une entente dans laquelle la Municipalité de Murdochville renoncera à son droit d'acquisition du lot susmentionné.

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 858 127 deviendra de domanialité publique sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

CONSIDÉRANT QUE la signature de cette entente est conditionnelle à la renonciation du droit de préemption accordé à la Municipalité de Murdochville pour les bâtiments 904-05, 906-16 et 904-29.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville renonce au droit de préemption accordé par acte de vente pour les bâtiments 904-05, 906-16 et 904-29.

QUE la maire, madame Délisca Ritchie-Roussy, ainsi que la greffière adjointe, madame Nadia Soucy, soient et sont par la présente, autorisées à signer les 3 documents suivants :

- ENTENTE RELATIVE AU DROIT DE PRÉEMPTION entre Murdochville et 9169-6286 Québec Inc.
- ENTENTE RELATIVE AU DROIT DE PRÉEMPTION entre Murdochville et 9192-8994 Québec Inc.
- ENTENTE RELATIVE AU DROIT DE PRÉEMPTION entre Murdochville et Gestion Jean-Marc Baronet inc.

**14. RÉSOLUTION 24-147 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME PRIMEAU 2023.**

CONSIDÉRANT QUE la convention d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme PRIMEAU 2023.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le maire, madame Délisca Ritchie, soit et est autorisée à signer la convention d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme PRIMEAU 2023.

**15. RÉSOLUTION 24-148 - DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 609 À 627, 4<sup>E</sup> RUE, LOT 5856735, APPARTENANT À LA FONDATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS.**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'informer Me Conrad Delisle, avocat, qu'aucune procédure judiciaire devant la Cour supérieure pour ordonner au propriétaire de démolir le bâtiment, les structures et ouvrages érigés sur le lot 5856735 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, ne soit entreprise.

**16. RÉSOLUTION 24-149 - ENTRETIEN PRÉVENTIF 2025 - SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE ET DU CENTRE SPORTIF.**

CONSIDÉRANT la proposition de Réfrigération Gaspésie inc. trois (3) visites visant travaux d'inspection visuelle, de vérification, de tests de fuites, de remplacements des filtres et de recommandations si nécessaires.

CONSIDÉRANT QUE le coût des filtres et courroies, les réparations nécessaires ainsi que les taxes applicables ne sont pas comprises dans cette proposition.

CONSIDÉRANT QUE cette proposition s'élève à 950 \$ par visite à l'hôtel de ville et de 300 \$ par visite au Centre sportif.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Réfrigération Gaspésie inc. pour des travaux d'inspection visuelle, de vérification, de tests de fuites, de remplacements des filtres et de recommandations si nécessaires et ce au coût de 950 \$ par visite à l'hôtel de ville et de 300 \$ par visite au Centre sportif, plus taxes applicables.

**17. DEMANDE D'UTILISATION DE L'INTERNET DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE POUR LA DIFFUSION DU FM 103.1.**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**18. RÉOLUTION 24-150 - DEMANDE DE PARTENARIAT FINANCIER - RÉF. : MUR D'ESCALADE DE BLOC INTÉRIEUR.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Caroline Laporte Côté, gestionnaire du projet « Mur d'escalade de bloc intérieur » demandant à la Ville de Murdochville une aide financière de 10 000 \$ pour avoir un fonds de roulement pour la mise en place de ce projet.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accorde la somme de 5 000 \$ à titre de partenariat financier pour permettre la mise en place d'un fonds de roulement pour le projet « Mur d'escalade de bloc intérieur ».

**19. RÉOLUTION 24-151 - DEMANDE DE COMMANDITE - RÉF. : JEUX MINIERS CANADIENS 2025.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Louis-Thomas Côté, étudiant de Murdochville en génie minier à l'Université Laval.

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Canessan Francis-Cotton, étudiant de Murdochville en génie minier à l'Université Laval.

CONSIDÉRANT QUE ces demandes consistent en une demande de commandite pour la tenue des Jeux miniers canadiens

2025 qui se tiendront du 6 au 8 mars 2025.

CONSIDÉRANT le plan de commandite, les niveaux de commandites présentés ainsi que les avantages reliés à chacun d'eux.

CONSIDÉRENT QUE Murdochville a été longtemps considérée comme une ville minière et que des travaux en vue de rouvrir la mine sont actuellement en cours.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE SE RETIRANT DE CETTE PRISE DE DÉCISION

QUE la Ville de Murdochville accepte d'offrir une commandite de niveau Partenaire Argent pour une somme de 1 000 \$.

QUE de montant cette commandite soit prise à même de fonds de Contributions volontaires du Mont Rothary.

**20. RÉOLUTION 24-152 - DEMANDE DE LA CHORALE AMISOL.**

CONSIDÉRANT la demande de madame Lise Dumas, chef de chorale et organiste/pianiste pour une aide financière pour l'achat d'un clavier électroniques et ses accessoires.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte d'offrir une commandite à la Chorale Amisol au montant de 1 000 \$.

QUE de montant cette commandite soit prise à même de fonds de Contributions volontaires du mont Rothary.

**21. RÉOLUTION 24-153 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES - EXEMPTION DE COÛTS POUR LA LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF.**

CONSIDÉRANT la lettre de madame Karina Devouge, coordonnatrice de la Maison des jeunes La Cellulose de Murdochville, demandant à la Ville de Murdochville une exemption de coûts pour la location de la glace, à raison 1,5 heures par semaine pour des activités supervisées pour les

jeunes fréquentant la Maison des jeunes.

CONSIDÉRANT QUE ces coûts représentent actuellement la somme de 112,50 \$ plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de louer la glace à raison 1,5 heure par semaine au coût de 56,25 \$, plus taxes applicables, à la Maison des Jeunes La Cellulose.

QU'une demande de réservation de la glace soit faite au moins une semaine à l'avance.

QU'avenant le cas où la Maison des Jeunes n'utiliserait pas la glace telle que réservée et ne l'aurait pas annulée au moins 2 jours à l'avance, elle soit facturée.

**22. RÉSOLUTION 24-154 - DEMANDE DE LA MAISON DES JEUNES - LOCATION DE LA GLACE DU CENTRE SPORTIF POUR UNE JOURNÉE.**

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Karina Devouge, coordonnatrice de la Maison des jeunes La Cellulose de Murdochville, demandant à la Ville de Murdochville la possibilité de louer la glace du Centre sportif pour une journée, soit le 28 décembre 2024, afin d'organiser un tournoi de hockey familial.

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste aussi en la location de l'espace cantine et du salon de curling.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte de prêter l'aréna du Centre sportif et le salon de curling à la Maison de jeunes de Murdochville pour la tenue d'un tournoi de hockey familial le samedi 28 décembre prochain.

QUE la Maison des jeunes soit avisée qu'avenant que l'employé du service des Travaux publics doive effectuer des heures supplémentaires pour terminer le tournoi, elle sera facturée à raison de 40 \$ de l'heure.

**23. RÉSOLUTION 24-155 - ACHAT D'UN MODULE DE JEU ET D'UNE BALANÇOIRE.**

CONSIDÉRANT la demande de plusieurs parents d'enfants d'âge pré-scolaire pour l'accessibilité à un module de jeux ainsi qu'une balançoire pour les enfants.

CONSIDÉRANT QUE les jeux qui furent retirés du parc Raynald Chouinard ne répondent plus aux normes de sécurité.

CONSIDÉRANT la facture C-2024496 de Jeux 1000 pattes, au montant de 16 140,00 \$, plus taxes applicables et livraison.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville procède à l'achat d'un module de jeux et d'une balançoire auprès de Jeux 1000 pattes pour une somme de 16 140,00 \$, plus taxes applicables et livraison, soit un montant total de 18 556,97 \$.

**24. RÉOLUTION 24-156 - DEMANDE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE.**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur André Côté, directeur intérimaire du service de Sécurité Incendie de la Ville de Murdochville pour l'achat de T-shirt et de hoodies à l'effigie du service Incendie pour tous les membres de la brigade de pompiers volontaires.

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue de Max Infographie pour cet achat s'élève à 1 251,49 \$, taxes incluses.

CONSIDÉRANT QUE cet achat ne concerne en rien les besoins d'opérations du service.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR GILLES BERNATCHEZ ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS MONSIEUR HAROLD MERCIER ET MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE la Ville de Murdochville n'accepte pas de déboursier des sommes pour l'achat de matériel ne concernant pas directement les opérations du service.

**25. RÉOLUTION 24-157 - DEMANDE DU DIRECTEUR INTERIMAIRE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE.**

CONSIDÉRANT la demande du directeur intérimaire du service de  
10600

Sécurité Incendie, monsieur André Côté, afin d'ajuster son salaire qui est le même depuis 2018.

CONSIDÉRANT QUE le salaire annuel de monsieur Côté et actuellement de 8 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge que le travail de monsieur André Côté répond à leurs attentes.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR ANDRÉ MINVILLE

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LES CONSEILLERS MONSIEUR HAROLD MERCIER ET MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD S'ABSTENANT DE VOTER

QUE monsieur Côté soit et est nommé à titre de directeur du service de Sécurité Incendie de la Ville de Murdochville, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

QUE le salaire de monsieur André Côté soit ajusté et majoré à 10 000 \$ annuellement et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **26. AFFAIRES NOUVELLES.**

### **A) RÉSOLUTION 24-158 - DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT 5856939.**

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 856 939, anciennement connu comme étant le 1<sup>er</sup> parc des Roulottes, apparaît présentement au rôle d'évaluation comme étant la propriété du Gouvernement du Québec.

CONSIDÉRANT QU' avant la révision cadastrale de 2019, ce lot était la propriété de la Ville de Murdochville.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire récupérer ce lot à des fins d'intérêts publics.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville demande au Gouvernement du Québec la possibilité d'acquérir le lot 5 856 939, situé sur le territoire de la Ville de Murdochville.

### **B) RÉSOLUTION 24- 159 - COUVERTURE CELLULAIRE.**

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socio-économique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre.

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants.

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible.

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région.

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite

l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MATHIEU BLANCHETTE  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE demande soit faite au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre des Finances du Québec, à monsieur Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat et aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

**C) RÉSOLUTION 24-160 - FORMATION D'UN COMITÉ POUR NÉGOCIER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

CONSIDÉRANT QU' un nouveau directeur général entrera en fonction le 6 janvier 2025.

CONSIDÉRANT QUE certains conditions de travail, notamment le salaire, ne sont pas inscrites à la Politique sur les conditions de travail des employé(e)s cadre de la Ville de Murdochville.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU, LE CONSEILLER, MONSIEUR DANIEL FOURNIER S'ABSTENANT DE VOTER

QU'un comité pour les négociations avec le nouveau directeur général soit et est formé du maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et des conseillers, monsieur Mathieu Blanchette, monsieur Harold Mercier et monsieur André Minville.

QUE ce comité soit mandaté pour procéder aux négociations avec le nouveau directeur général des conditions de travail non prévues à Politique sur les conditions de travail des employé(e)s

cadre de la Ville de Murdochville.  
QUE le résultat de ces négociations soit rapporté à l'ensemble du Conseil pour prise de décision lors d'une prochaine assemblée.

**D) RÉSOLUTION 24-161 - FORMATION D'UN COMITÉ POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE LIAISON.**

CONSIDÉRANT QU' éventuellement, un agent de liaison, devra être engagé pour appuyer la Ville de Murdochville.

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR HAROLD MERCIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QU'un comité soit et est formé du maire, madame Délisca Ritchie Roussy, et des conseillers, monsieur Gilles Bernatchez, monsieur Jean-Pierre Chouinard et monsieur André Minville.

QUE ce comité soit mandaté pour l'embauche d'un agent de liaison, soit la réception et l'analyse des candidatures et la tenue des entrevues.

QUE le résultat de ces démarches soit rapporté à l'ensemble du Conseil pour prise de décision lors d'une prochaine assemblée.

**27. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC.**

Monsieur Stéphane Gamache demande des précisions quant au bloc situé au 609 à 627, 4<sup>e</sup> Rue. Celles-ci lui sont données.

Madame Emmanuelle Desrochers Perrault s'interroge à propos de la salubrité du bloc situé au 609 à 627, 4<sup>e</sup> Rue.

Monsieur Pierre Trudel demande quelle est la procédure pour la réception et le traitement des plaintes. Des réponses lui sont fournies.

Monsieur Pierre Trudel demande à être mis au courant lorsque des démarches seront entreprises relativement à une plainte qu'il a fait. Une réponse positive lui est donnée.

**28. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD  
UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclarée fermée. Il est 19 h 42.

---

DÉLISCA RITCHIE ROUSSY  
Maire

---

NADIA SOUCY  
Greffière adjointe